Département de l'Allier

Commune de SAINT-BONNET-TRONCAIS

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE N°2c
LE BOURG
1 / 2500 ème

Arrêté par délibération du conseil municipal du :

Approuvé par délibération du conseil municipal du :

Le Maire,

Réalisation DDT03
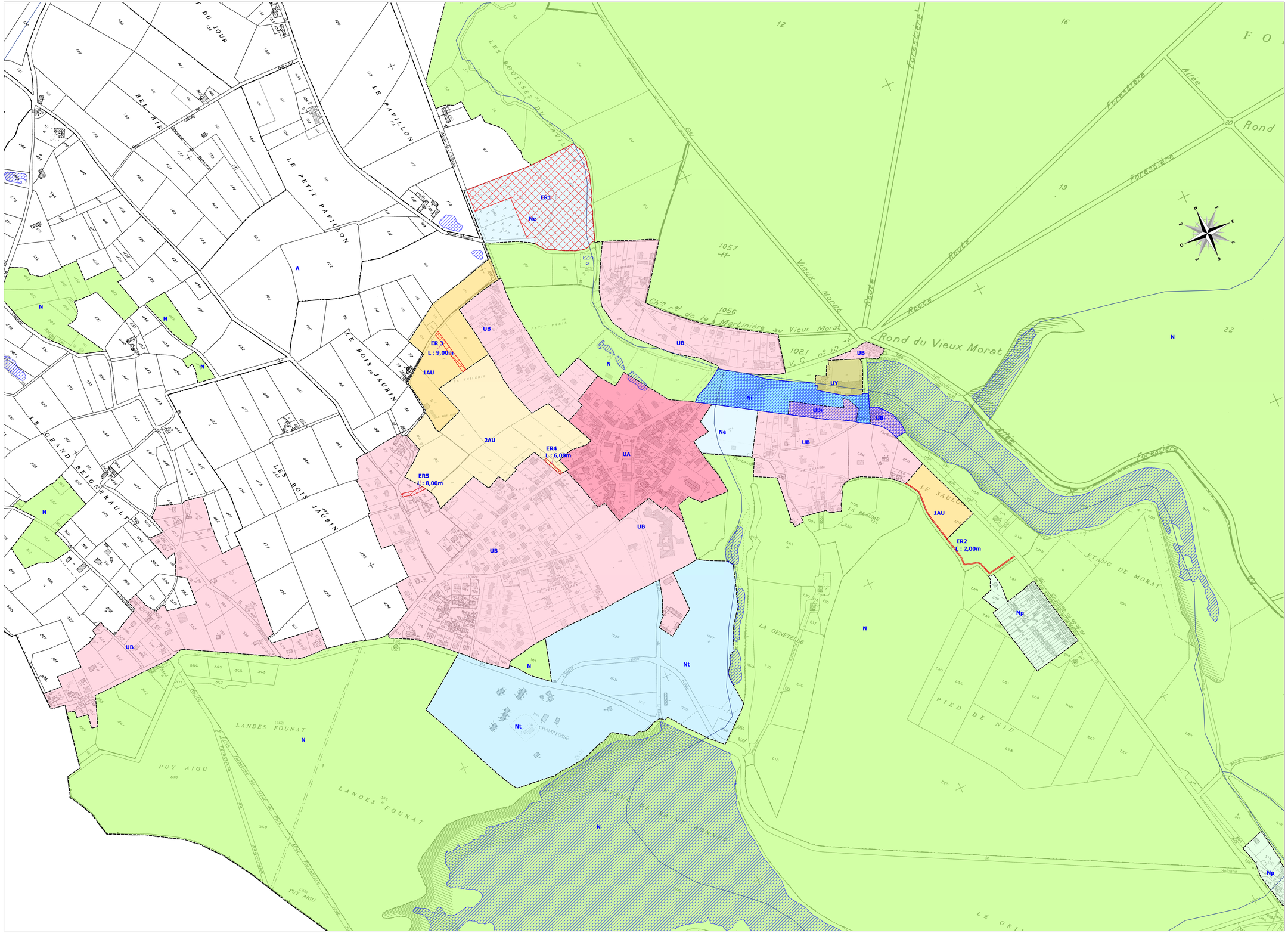
- Réseau hydrographique : cours d'eau, étangs
- Limite de zone
- UA — Zone urbaine destinée principalement à l'habitat dense et aux activités compatibles
- UB — Zone urbaine à vocation principale d'habitat et aux activités compatibles
- UBi — Zone urbaine à vocation principale d'habitat et aux activités compatibles soumis au risque inondation
- UY — Zone urbaine à vocation d'activités économiques, industrielles, commerciales et artisanales
- 1AU — Zone à urbaniser à court terme
- 2AU — Zone à urbaniser à long terme
- 1AUy — Zone à urbaniser à court terme à vocation d'activités économiques, touristiques, de loisirs, et de services
- 2AUy — Zone à urbaniser à long terme à vocation d'activités économiques, touristiques, de loisirs, et de services
- A — Zone agricole
- N — Zone naturelle et forestière
- Ni — Zone naturelle humide et à risque d'inondation
- Np — Zone naturelle où les extensions et constructions annexes sont autorisées dans le respect du bâti existant des hameaux
- Ne — Zone naturelle à vocation d'équipements d'intérêt collectif
- Nt — Zone naturelle à vocation touristique et de loisirs
- EMPLACEMENTS RESERVES
- RISQUE D'INONDATION